



DEC234517DAJ

Décision portant création d'un bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2014-1421 du 28 novembre 2014 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 24 février 2023 fixant les modalités d'élections au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche ;

Vu la décision 234191DAJ du 5 avril 2023 fixant les modalités d'organisation au CNRS de l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) ;

DECIDE

Article 1 – Objet

En application de l'article 3 de la décision du 5 avril 2023 susvisée, il est créé un bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

Le bureau a pour mission de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique, de procéder au dépouillement et d'établir le procès-verbal des opérations électorales du CNRS.

Article 2 – Composition

Conformément à l'article 3.1 de la décision du 5 avril 2023 susvisée, le bureau de vote électronique comprend un président et un secrétaire désignés par le président-directeur général du CNRS et les délégués de listes désignés par les listes candidates.

Les membres du bureau de vote électronique sont :

Mme Catherine DELPECH, déléguée pour les élections, présidente

Mme Claire GALLOUX, Pôle Elections, secrétaire



Au titre des délégués de listes :

- M. Boris GRALAK SNCS-FSU
- M. Alain CASTERA SUD Recherche
- M. Jean-Luc CHOUKROUN CFE-CGC
- Mme Josiane TACK SNTRS-CGT
- M. Yannick BOURLES Sgen-CFDT Recherche EPST
- M. Rodolphe DEFIOLLE SNPTES-UNSA

Art. 3 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16), ainsi que sur le site des élections du CNRS (<https://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Fait à Paris, le 30 mai 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit

